



**PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 FEVRIER 2010**

L'AN DEUX MILLE DIX, LE CINQ FEVRIER A VINGT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de CHAMPLAN, légalement convoqué, le VINGT NEUF JANVIER, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LECLERC, Maire

PRÉSENTS : Christian LECLERC, Maire, Jean-Michel REY, Marie-Dominique DELPLANQUE, Jean-Claude PLANÇON, Sandrine GARBIN, Rose-Marie WALGER, Adjoints au Maire ; Christel SERREAU, Eric DREAN, Éric DUFOUR, Marc DUMONT, Maria VILELA, Thierry DURAND, Olivier BUGHIN, Pierre GUIBOURT, Antonio ALVES MONTEIRO, Michel EGRET, Hocine NOUADRI Conseillers municipaux.

EXCUSES REPRESENTES :

ABSENTS : Jean-Michel DANIEL, Laurent LEFEVRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Dominique DELPLANQUE

PRESENT A TITRE CONSULTATIF : Emmanuel DESERT, Directeur Général des Services

1. PROPOSITION DE RAJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour une délibération :

- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Fondation de France / Tremblement de terre d'Haïti

Cette modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

2. DELEGATIONS EXERCEES PAR LE MAIRE

M. le Maire rend compte au Conseil municipal des délégations qu'il a exercées en son nom depuis la dernière séance, le 18 décembre 2009 :

- Une décision N°01/2010 du 6 janvier 2010 portant sur le recrutement d'un professeur des Ecoles en emploi accessoire, madame Petitpas née Mathieu.
- Une décision N° 02 /2010 du 15 janvier 2010 portant sur la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des annonces publicitaires.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2009.

4. MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS DU CONTRAT DEPARTEMENTAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement du contrat départemental communal qui lui a été présenté ci-annexé,.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010.

PLAN DE FINANCEMENT DU CONTRAT DEPARTEMENTAL COMMUNAL

Engagements financiers (exprimés en euros hors taxes)						
OPERATIONS	Montant des Travaux estimés	Montant des travaux plafonnés	Taux	Montant de subvention sollicité	Autres financements (FCTVA 15, 482 % du montant TTC)	Part restant à la charge de la commune
Réfection lasure du gymnase	23 630,00 €	23 630,00 €	32 %	7 561,60 €	4 375,44 €	11 692,96 €
Réfection Logement du gardien	16 782,50 €	16 782,50 €	32 %	5 370,40 €	3 107,53 €	8 304,57 €
Réalisation du parking du gymnase	212 877,50 €	212 877,50 €	32 %	68 120,80 €	39 417,17 €	105 339,53 €
Réfection voirie route de Versailles entre le rond point des Pouards et la route de Longjumeau	261 850,60 €	246 710,00 €	32 %	78 947,20 €	48 458,66 €	119 304,14 €

Echéancier de réalisation (exprimés en euros hors taxes)					
OPERATIONS	Année N	Année N+1	Année N+2		
Réfection lasure du gymnase	23 630,00 €				
Réfection Logement du gardien	16 782,50 €				
Réalisation du parking du gymnase	212 877,50 €				
Réfection voirie route de Versailles entre le rond point des Pouards et la route de Longjumeau	246 710,00 €				
TOTAL	500 000,00 €				

5. CONVENTION AVEC LA SOCIETE TRAFIC COMMUNICATIONS PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION D'UN OU DEUX VEHICULES PUBLICITAIRES POUR LE SERVICE TECHNIQUE OU POUR LES AUTRES SERVICES MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'une durée de trois ans avec la Société TRAFIC COMMUNICATIONS portant sur la mise à disposition d'un ou deux véhicules publicitaires pour le Service Technique et pour les autres Services Municipaux dans les conditions ci-dessus présentées.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010.

6. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- De créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe
- De créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

APPROUVE le nouveau tableau des emplois ci-annexé intégrant les modifications présentées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la création et la suppression de postes ainsi présentées :

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010.

7. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Fondation de France / Tremblement de terre d'Haïti

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser une subvention extraordinaire à l'ASSOCIATION FONDATION DE FRANCE, d'un montant de 500 euros –Cinq cents -,
- **DIT QUE** les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2010 de la commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 15.

Champlan, le 06 février 2010

Le Maire,
Christian LECLERC